

Avis adopté

Séance plénière du 29 novembre 2023

Eau potable : *des enjeux qui dépassent la tarification progressive*

Déclaration des groupes Associations et Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Aujourd'hui, nous nous retrouvons au cœur d'une problématique qui transcende les frontières nationales : la gestion de l'eau, un bien commun essentiel à notre survie. Les actualités, qu'elles traitent de sécheresse, d'inondations, de méga bassines, ou de fuites de réseaux, font de l'accès à l'eau potable un enjeu permanent, souvent source de débats passionnés et d'inquiétudes grandissantes.

Puisqu'elle est un bien commun, essentielle à la vie, rappelons que l'accès à l'eau et à l'assainissement est un droit fondamental dont l'effectivité doit guider les modalités de gestion et de tarification de l'eau.

L'ensemble des activités humaines ont fortement dégradé cette ressource, notamment en termes de qualité. Au-delà de son coût présent et à venir, la question centrale lorsqu'on évoque le sujet de l'eau est la suivante : aurons-nous encore de l'eau potable au robinet à l'avenir ?

Si l'on faisait davantage d'analyses, (780 substances recherchées aujourd'hui, sur combien en circulation ?) on constaterait que la potabilité de l'eau est relative et qu'elle l'est davantage en ville qu'en milieu rural, en raison notamment des activités liées à l'agriculture intensive.

Depuis le début de la mandature, le CESE s'est attelé à analyser ces problématiques et à formuler des préconisations visant à améliorer la situation. Nous partageons la conviction, défendue depuis de nombreuses années par certaines de nos organisations, qu'une tarification progressive des services essentiels est impérative pour résoudre la précarité croissante et l'intensification de la pauvreté en France.

Nous appelons globalement à une tarification « vertueuse » des services, signifiant qu'elle ne doit pas empêcher certains d'y avoir accès. Or la part fixe des abonnements actuels à l'eau, mais aussi au gaz, à l'électricité, etc. est élevée et pèse beaucoup, notamment en ces périodes de forte inflation et d'augmentation de la précarité, sur des familles qui font pourtant l'effort de maîtriser leur consommation et inventent depuis longtemps des gestes de sobriété.

Cette aspiration à plus de justice sociale dans notre société, ne pourra être satisfaite sans un rééquilibrage du montant des redevances aux Agences de l'eau. S'il est fixé selon deux principes : « l'eau paye l'eau » et « pollueur payeur », force est de constater que ce deuxième principe pourrait être mieux appliqué à un moment où les ménages paient 86 % des redevances pour 26 % de consommation.

L'eau potable se raréfiant, son prix est lui aussi voué à augmenter. Il ne faudrait pas, dans un extrême paradoxe, qu'après le prix de l'essence, ce soit celui du prix de l'eau qui mette le feu aux poudres. Étant donné l'état « à vif » de la société française, il est primordial de penser le prix de l'eau sans perdre de vue la justice sociale et, toujours, l'effectivité des Droits humains. Car l'augmentation des prix de l'alimentation, de l'énergie et de l'eau et, globalement, de l'ensemble des biens et services, combinée à des revenus du travail en faible augmentation et à des minima sociaux stagnants, placent en effet de plus en plus de familles dans une situation catastrophique. La faiblesse des restes pour vivre aujourd'hui en ayant payé les dépenses contraintes ne permettent plus d'assurer le respect de la dignité de tous. Penser une gratuité de l'accès minimum vital à ces biens communs essentiels, puis une tarification progressive, telle que préconisée, émerge comme une solution juste et équitable.

Cette approche propose non seulement une sortie de la logique d'assistanat s'incarnant par la distribution de chèques, mais également un retour au droit commun pour tous, en garantissant l'accès minimum vital à ces biens communs essentiels. Rappelons que les Objectifs de développement durable (ODD) issus du Sommet de Rio lient le développement des sociétés au respect des droits humains, garantissant à chacun l'accès aux services essentiels et la préservation de l'environnement.

Les expérimentations locales en cours, à Montpellier ou à Libourne, mettant en place une gratuité pour les premiers m³ d'eau vitaux, suivi d'une progressivité des tarifs selon la consommation, sont particulièrement intéressantes. Ces pratiques s'alignent avec la fin de la dégressivité de la tarification préconisée dans l'avis du CESE.

Pour être juste avec les familles, la tarification progressive doit également être pensée avec finesse, en prenant en compte la composition des foyers, afin notamment de ne pas pénaliser les familles nombreuses. La préconisation n°4, visant à permettre à chaque usager de disposer d'un compteur d'eau individuel, est majeure par son impact et demande une vraie ambition pour la rendre réaliste. De plus, la multiplication de compteurs individuels d'eau devra s'accompagner d'une garantie de protection des données personnelles, car les données produites deviennent des enjeux cruciaux.

Enfin, il faut souligner que cet Avis n'épuise pas les questions de perspectives de l'accès à l'eau et notamment les questions de potabilité qui ne pourront se résoudre sans un accompagnement au long court des changements de modalités productives, que les pénuries d'eau nous imposent.

En conclusion, l'accès à l'eau soulève des questions profondes liées à la gouvernance des biens communs mondiaux. Cela concerne non seulement l'échelle nationale mais nécessite également une réflexion sur la gouvernance mondiale de ces biens essentiels. Nous espérons que le CESE se penchera à l'avenir sur cette question cruciale pour assurer un avenir durable et équitable, alors que nous avons dépassé en 2023, la sixième limite planétaire : celle concernant justement l'eau douce.